

**Jean-Paul VALOIS \***

## **LES BASTIDES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : APPROCHE MORPHOLOGIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE**

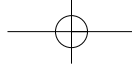
### **Introduction**

Entre l'an mille et le début du XIV<sup>e</sup> siècle dans l'Occident latin, une longue et forte expansion démographique s'accompagne de changements profonds de la société; elle se traduit notamment par la création d'un réseau de villes ou villages. Dans le Sud-Ouest de la France, plusieurs modèles de bourgs apparaissent ainsi successivement, puis peuvent être utilisés concurremment. Ils sont créés à l'initiative du pouvoir ecclésiastique : sauvetés et villages ecclésiiaux ; puis des seigneurs laïques : les castelnaux et bourgs castraux, enfin les bastides qui mettent en jeu les rois ou les princes et qui privilégient les fonctions commerciales. Une trilogie est ainsi inscrite durablement dans le patrimoine rural du Sud-Ouest. Il s'agit tantôt de créations nouvelles, tantôt d'extension de noyaux d'habitat préexistants. La fondation des bastides s'accompagne d'une redéfinition des droits, souvent par le biais de chartes, à la fois indices et vecteurs des transformations de la société<sup>1</sup>. Témoignant d'un urbanisme volontaire, ces chartes<sup>2</sup> définissent souvent les conditions, voire la géométrie de l'implantation, ainsi que les règles de vie et les pratiques commerciales.

Quelquefois, les documents médiévaux ont pu également désigner comme bastides des noyaux de peuplement s'écartant de cette vue schématique<sup>3</sup> : la typologie des bourgs du Sud-Ouest est en réalité plus complexe.

Nous nous pencherons particulièrement sur l'actuel département des Pyrénées-Atlantiques (figure 1). Au centre et à l'est, il englobe une entité médiévale homogène, la vicomté de Béarn, avec douze bastides : Assat, Bellocq, Bruges, Gan, Garlin, Labastide-Villefranche, Lestelle, Montaut, Navarrenx, Nay, Rébénacq et Vielleségure. Plus à l'ouest, il en compte une autrefois située en Navarre, La Bastide-Clairence, et, vers le nord, Arzacq était alors sous administration anglaise. Quelques autres bourgs ne sont pas retenus dans cette étude<sup>4</sup>.

\* Secrétaire de l'association Bastides 64.



[2]

Jean-Paul VALOIS

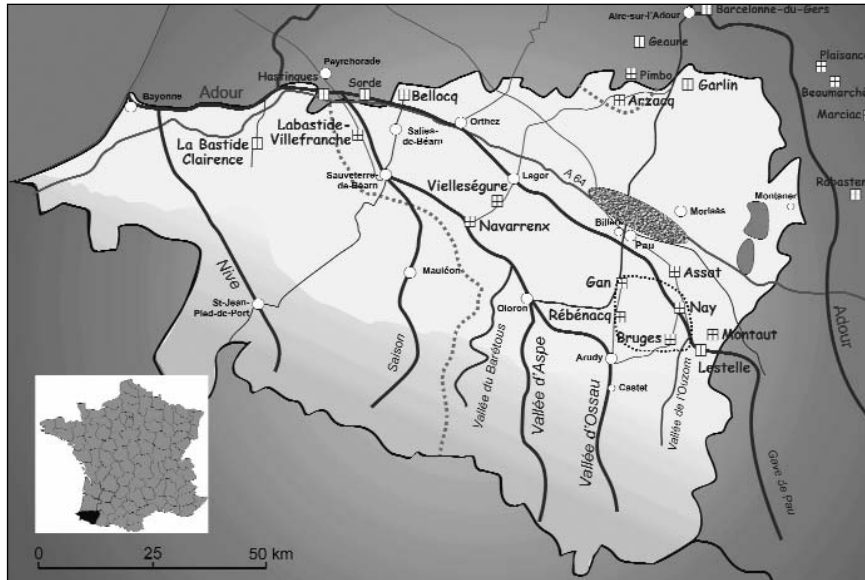


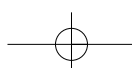
Figure 1 : Situation géographique <sup>5</sup>.

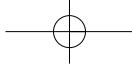
Symboles carrés : bastides. Surface guillochée : zone de pacage du Pont-Long.  
 Trait tireté : limite approximative du bailliage de Nay.

Les bourgs étudiés sont situés en vallée ou près de cours d'eau. Ils peuvent toutefois être en léger surplomb par rapport à la rivière (Bellocq, Labastide-Villefranche, Lestelle) ou sur une crête de colline descendant vers le cours d'eau (La Bastide-Clairence). Leurs plans sont variés. Au premier abord, de telles différences paraissent le résultat d'une adaptation au terrain dont on sait les bastides coutumières. De sorte qu'à défaut d'autre critère de classement, leur présentation utilise tantôt l'ordre alphabétique <sup>6</sup>, tantôt un tri d'ouest en est <sup>7</sup>.

Fondées entre 1280 et 1350 environ, ces bastides sont tardives par rapport à l'ensemble de celles du Sud-Ouest <sup>8</sup>. Les vicomtes du Béarn, après avoir mis en place d'autres formes urbaines, ont utilisé le modèle bastide plutôt sur les marges de leur territoire <sup>9</sup>.

Nous présenterons ces bastides d'abord selon une approche traditionnelle que nous appelons qualitative, parce qu'elle repose sur la présence ou non de certaines caractéristiques. Puis nous proposerons une méthode quantitative (mettant en œuvre des mesures) et détaillerons les observations qu'elle permet. Celles-ci seront enfin confrontées au contexte historique pour en évaluer la pertinence.





## L'approche qualitative des plans

### Présentation de la méthode

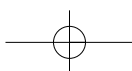
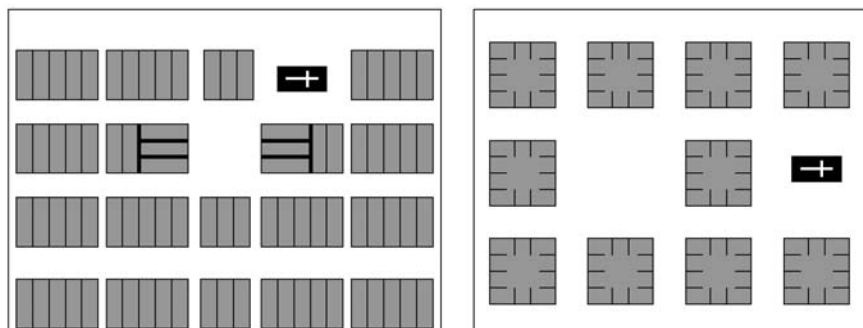
Pour décrire et classer les plans des quelques centaines de bastides créées dans le Sud-Ouest, un critère fréquent est la disposition des rues et la forme générale du plan. Un point de vue complémentaire est donné par l'orientation des parcelles <sup>10</sup> qui permet de distinguer deux types de plan, schématisés en figure 2.

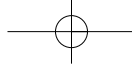
Dans le premier type dit « aquitain » <sup>11</sup>, les parcelles sont parallèles, la façade est sur la rue principale. Longeant le côté des parcelles, les rues transversales sont moins larges et n'ont pas de rôle structurel : elles pourraient être absentes, le plan ne serait guère modifié ; ce type de plan se rattache donc à l'ensemble des créations dites linéaires <sup>12</sup>. Toutefois, chacun des côtés de la place présente des façades : l'îlot de maisons contigu à la place offre donc, et lui seul, des parcelles perpendiculaires à l'alignement d'ensemble, la jonction avec la structure globale dessine alors un « T » à l'intérieur de l'îlot correspondant (en gras sur la figure 2). L'église est en outre contiguë à la place dont elle prolonge la diagonale.

Dans le second type, dit « gascon » ou orthogonal <sup>13</sup>, toutes les rues ont au contraire une largeur équivalente, générant un damier parfait. En outre, le retournement des directions de parcelles se produit au sein de chacun des îlots, de façon à présenter des façades sur chacune des rues. De la sorte, les transversales ont un rôle structurant sur le parcellaire. L'église est généralement séparée de la place par un îlot de maisons, mais elle peut parfois être contiguë à la place comme dans le modèle aquitain (Puybrun, Lot).

Figure 2 :

Schéma d'un plan « aquitain » (à gauche) et d'un plan « gascon » (à droite).





[4]

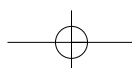
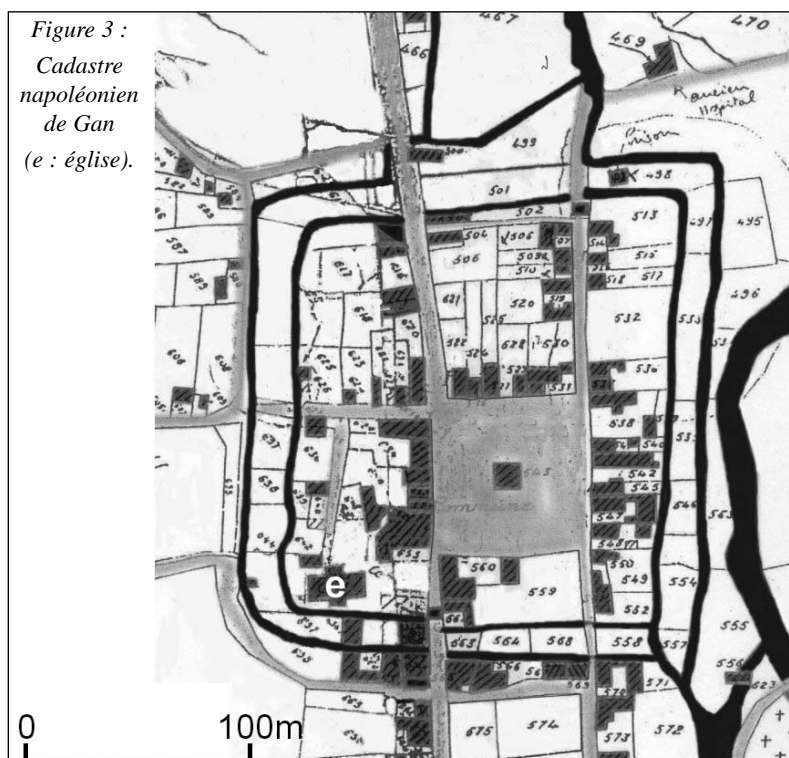
Jean-Paul VALOIS

### La position de l'église

Dans les bastides objet de cet article, l'église est toujours éloignée de la place et située plutôt en bordure d'agglomération. À Nay, Saint-Vincent se dresse près du mur d'enceinte. Saint-Germain à Navarrenx est éloignée de la place, Saint-Jean-Baptiste de Rébénacq est presque à l'écart de la bastide, en bordure probable du territoire d'un abbé laïc<sup>14</sup>, Notre-Dame à La Bastide-Clairence est à l'extrémité de l'agglomération ancienne. Les exceptions s'expliquent par des évolutions plus ou moins tardives liées à des particularités locales.

L'église Saint-Jean-Baptiste de Lestelle ouvre sur la place, mais elle a été reconstruite après qu'une église plus ancienne ait été emportée par une crue ; celle-ci devait donc se trouver en contrebas, assez loin de la place.

L'église Saint-Hilaire de Montaut a été construite sur la place en 1540. Elle fut épargnée lors des guerres de religion car alors utilisée comme temple protestant. Elle a ainsi remplacé la chapelle Saint-Hilaire de Lassun, détruite lors des guerres de religion, située hors de la bastide et liée à un centre de peuplement plus ancien<sup>15</sup>.



*Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[5]

À Gan, quoi de plus « aquitain » que cette église accrochée par le regard dès qu'il s'oriente sur la diagonale de la place ? Pourtant, les canaux signalés sur le cadastre napoléonien <sup>16</sup> laissent supposer une création selon un plan approximativement carré (figure 3), avec l'église initiale en bordure d'agglomération. Ces observations conduisent à ne pas retenir une situation d'exception que rien ne justifie ni n'argumente par ailleurs.

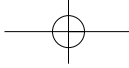
Il semble donc que les églises primitives des bastides étudiées aient été édifiées en bordure d'agglomération, situation qui a des équivalents en Espagne. Une tradition leur attribue un rôle défensif, le clocher pouvant être utilisé comme poste de guet.

### L'orientation des parcelles

Un modèle à parcelles parallèles se laisse deviner sans hésitation à Nay (figure 4), mais aussi à La Bastide-Clairence ou Navarrenx. Bellocq se rattache également à ce modèle ; le changement d'orientation s'effectue localement sur une rue orthogonale. À Labastide-Villefranche (figure 5), trois rues se disposent en un vaste triangle irrégulier ; des façades donnent bien sur chaque voie, mais l'organisation des rues en un vaste triangle ne dessine pas un plan en damier.

Figure 4 : Cadastre napoléonien de Nay <sup>17</sup>.





[6]

Jean-Paul VALOIS



Figure 5 : Cadastre napoléonien de Labastide-Villefranche.

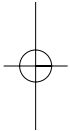
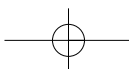
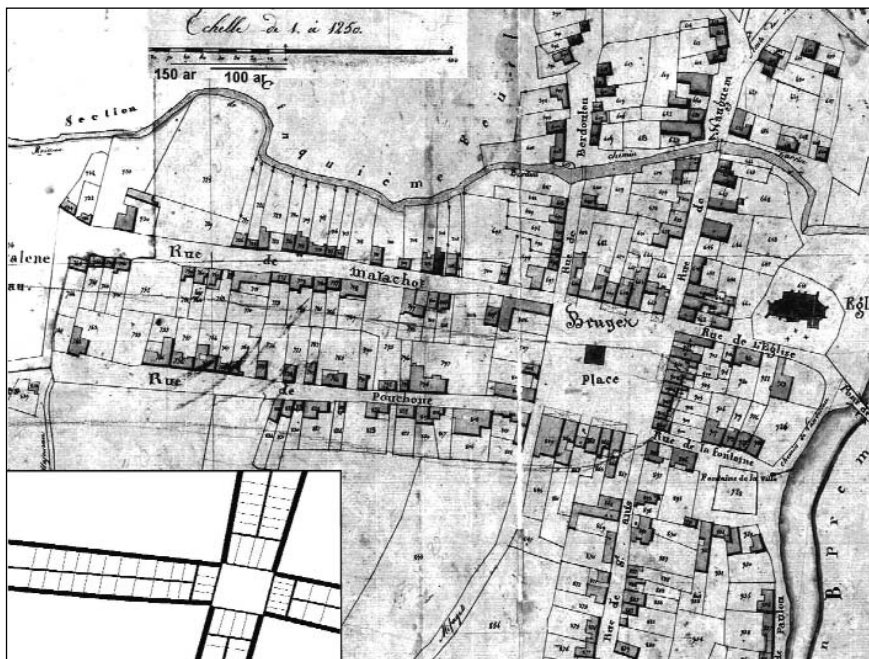
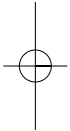
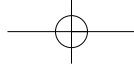


Figure 6 : Cadastre napoléonien de Bruges.





### *Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[7]

Les cas plus difficiles à arbitrer sont ceux des petites bourgades rurales dont la densité de construction est faible aujourd'hui. Toutefois, près de la place, l'observation de structures caractéristiques en « T » peut être faite à Bruges, Montaut, Lestelle et Vielleségure. En s'écartant de la place, une ligne médiane séparant les propriétés se dessine entre les rues principales et souligne la linéarité de la structure (Bruges, figure 6). Seuls restent indélicis les cas de Gan (figure 3) et Rébénacq, où la structure initiale se limitait, semble-t-il, aux huit îlots de parcelles entourant la place. Quant à Assat, la structure est restée embryonnaire et ne peut être interprétée.

L'impression qui se dégage est donc que la répartition des lots s'est faite, pour l'ensemble que nous étudions, plutôt sur le modèle en parcelles parallèles, avec retournement de leur orientation uniquement autour de la place quand elle existe.

### Le plan global

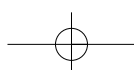
L'examen du plan global exige quelques précautions, compte tenu des extensions (ou retractions) subies par les bastides après leur création.

Arzacq, formé par extensions successives à partir d'une motte castrale, a adopté une morphologie globale que l'on pourrait rattacher aux villages-rue. À Assat, la structure primitive est difficile à interpréter; peut-être comportait-elle trois rues parallèles. Les plans de Bellocq et de Labastide-Villefranche ne sont pas en damier, mais un « H » y est formé par deux voies principales et par quelques transversales de moindre largeur. Garlin, tout comme Bruges (figure 6), s'est développé sur deux axes orthogonaux.

Dans les autres cas, une rue longe chaque côté de la place et se prolonge au-delà, esquissant un damier. La partie libre, au centre de la place, est ainsi de surface équivalente à chacun des îlots (« moulons ») contigus de maisons adjacentes. Les rues, à Lestelle (figure 7) et Montaut, montrent une structure globale en amande : un chemin vicomtal se divise en deux, les voies s'écartent selon un angle de  $30^\circ$ , puis deviennent parallèles. En partant de ce carrefour, on rencontre la place après 230 m (235 à Montaut), soit 500 arases<sup>18</sup>.

Une structure analogue se retrouve à Vielleségure et peut-être à Nay (avec un angle de  $55^\circ$  et une distance carrefour-place de 325-330 m, soit 700 arases).

Gan et Rébénacq présentent de fortes analogies. L'impression de village-rue donnée actuellement par Gan correspond à l'extension d'une bastide qui a réussi; nous avons mentionné sa structure initiale presque



[8]

Jean-Paul VALOIS

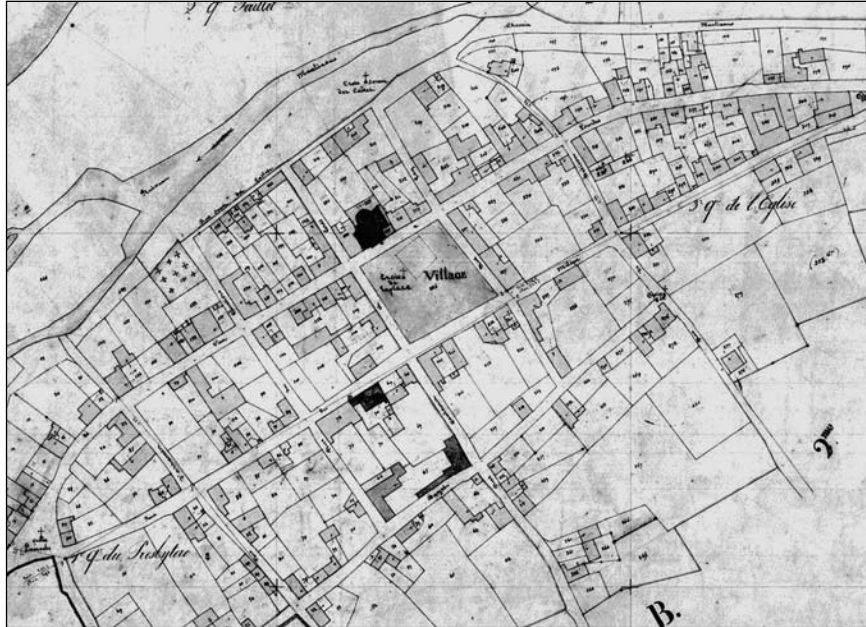


Figure 7 : Cadastre napoléonien de Lestelle.

carrée (figure 3). L'agglomération a dû déborder très rapidement hors de son enceinte <sup>19</sup>.

Rébénacq s'est étendu également. Des encadrements du XVII<sup>e</sup> siècle sont présents hors du périmètre initial, mais la proximité du gave légèrement sinueux rend l'allure d'ensemble plus irrégulière que celle de Gan. L'extension a été toutefois plus tardive qu'à Gan, puisqu'en 1385, un emplacement sur deux y était encore vacant <sup>20</sup>.

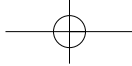
Dans ces deux cas, le modèle initial pouvait être très comparable. Peut-être en était-il de même pour Bruges, avant une extension selon deux axes dont la chronologie n'est pas connue, mais probablement postérieure au XIV<sup>e</sup> siècle <sup>21</sup>.

L'examen des plans nous met donc en présence de différents cas.

Certains villages ne présentent pas de rues en réseau régulier (Bellocq, Labastide-Villefranche, Garlin), ils sont même parfois sans place.

Le réseau régulier le plus clair est celui de Nay. Celui de Navarrenx pouvait être analogue avant les amputations réalisées au XVI<sup>e</sup> siècle pour mettre en place une citadelle bastionnée. Plusieurs villages sont organisés selon une disposition globale en amande que l'on peut supposer originelle (Lestelle, Montaut, Vielleségure). Malgré l'existence de rues en damier, le





### *Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[9]

modèle à parcelles parallèles semble avoir été partout adopté. Selon la priorité que l'on donne à ce plan en damier ou à la disposition des parcelles ou encore à l'allongement global de la bourgade, on peut les classer dans les plans linéaires ou, au contraire, à deux axes.

Le plan initial de certains villages semble limité au plus petit dénominateur commun des bastides avec place centrale : schématiquement neuf îlots, l'un étant réservé à la place, à Gan, Rébénacq et peut-être Bruges. L'extension se fait selon un axe (rectiligne : Gan ; plus sinueux : Rébénacq) ou selon deux axes orthogonaux (Bruges, analogue sur ce point à Garlin), ce qui rend délicat leur classement selon le critère « linéaire » ou « à deux axes », sauf à prendre le risque de séparer des bastides dont le contexte de création est à l'évidence comparable, comme le montrera l'historique ci-après. Cette difficulté pour Gan et Rébénacq n'avait d'ailleurs pas échappé à Abbé et *al.* <sup>22</sup>.

## **Présentation de la méthode quantitative mise en œuvre**

L'accord général se faisant sur un caractère d'urbanisme volontaire pour les bastides, le propos est de rechercher le modèle sous-jacent lors de la fondation de chaque site. Sont mesurées <sup>23</sup> les longueurs des côtés de la place, de façade à façade opposée <sup>24</sup>, et celles des îlots adjacents. L'hypothèse de travail est que le modèle ou, si l'on veut, les intentions initiales doivent être recherchés sur les modules les plus centraux <sup>25</sup>.

Un tel modèle n'est pas manifeste si les dimensions sont exprimées dans le système métrique, qui peut fournir des longueurs de 46 m ou de 67,50 m. Leur conversion en arases <sup>26</sup> se traduit par des grandeurs de 100 ou 150 que l'on peut alors, cette fois, interpréter comme l'effet d'une consigne délibérée. Ainsi par exemple, une largeur de 100 arases est notée pour la place de Nay <sup>27</sup>.

L'hypothèse que les parcelles actuelles respectent les emplacements initiaux est généralement adoptée <sup>28</sup>. Toutefois, les distances relevées aujourd'hui peuvent s'écarter du modèle originel. Les dimensions spécifiées dans la chartre étaient des unités fiscales ; la portion de terrain attribuée dans la pratique pouvait différer légèrement. Des regroupements de lots ont pu intervenir par la suite <sup>29</sup>, certains se laissent aisément deviner. Enfin, des reconstructions ont eu lieu ; ainsi, de part et d'autre de la place centrale, on constate, à l'occasion, un alignement des limites de propriétés, mais c'est pour les jardins, en arrière des maisons, que cet accord est

[10]

Jean-Paul VALOIS

Tableau 1 : Synthèse des observations.

<b>Bastide</b>	<b>Place, dimensions en arases</b>	<b>Observations sur les îlots</b>
Arzacq	Place non carrée	Pas de structure linéaire
Assat	65 x 70 ?	Pas de mesure répétitive
Bellocq	Pas de place	Quelques îlots de 150 a de large, non retenu (reconstructions, pas de damier dans l'ensemble)
Labastide-Villefranche	80 x 110 ?	Pas de structure linéaire
Garlin	70 x 110 ?	Pas de mesure répétitive
Nay	80 x 140 entre couverts 100 x 170 de façade à façade	
La Bastide-Clairence	70 x 150 entre couverts 90 x 150 de façade à façade	
Montaut	140 x 140 de façade à façade	7 lots ? / 140 a
Navarrenx	140 x 160 ?	8 lots / 120 a, 4 lots / 60 a
Lestelle	150 x 150 de façade à façade	8 lots / 120 a
Gan	160 x 170 de façade à façade mais nouvelles voies tracées	8 lots / 120 a côté oriental
Vielleseigue	150 x 150 à l'intérieur de la voirie	Reconstructions
Bruges	150 x 150 de façade à façade	8 lots / 120 a
Rébénacq	140 x 150 de façade à façade	8 lots / 120 a

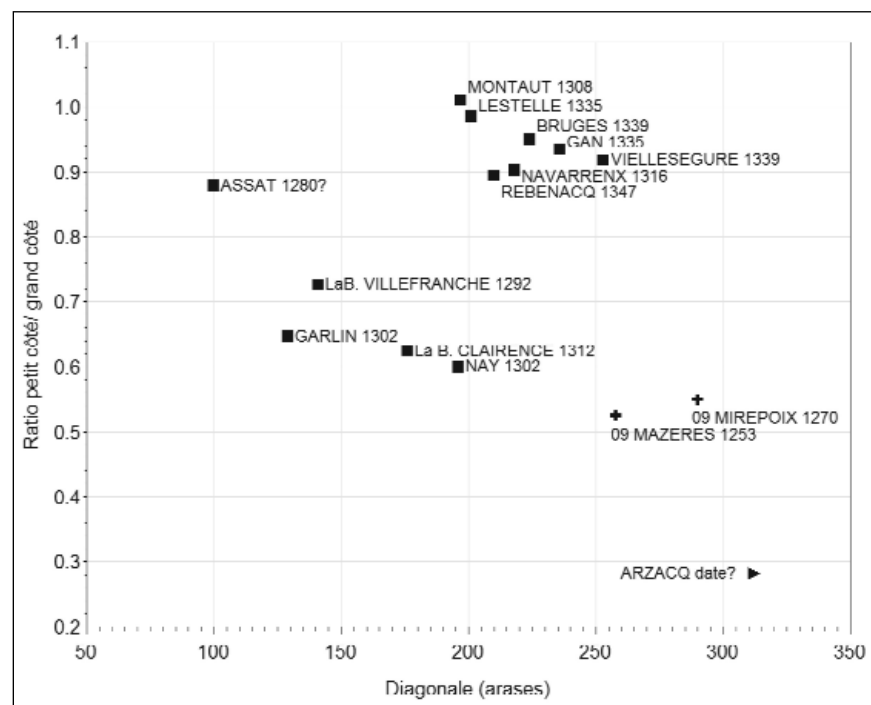
le plus net, par exemple à Garlin. Cela s'explique sans doute parce que les maisons en bord de rue ont été, pour la plupart, reconstruites au XIX<sup>e</sup> siècle, avec une tendance à l'agrandissement <sup>30</sup>.

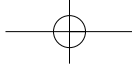
L'ensemble de ces imprécisions conduit à une incertitude – peut-être 5 à 10 % –, mais le raisonnement s'appuie ici sur des différences se situant bien au-delà de cette marge d'incertitude puisqu'elles varient du simple au double.

Deux paramètres sont extraits pour la place : la longueur de sa diagonale et son allongement (rapport entre petit et grand côté) <sup>31</sup>. La figure 8 représente chaque place par un point figuratif, positionné en reportant la diagonale selon l'axe horizontal et le rapport d'allongement en verticale.

Par ailleurs, dans plusieurs cas, on peut conjecturer avec une certaine vraisemblance le nombre de lots attribués par îlot entre deux rues transversales, ce qui permet de proposer une hypothèse concernant l'utilisation de l'espace. Ceci constitue une deuxième étape de l'approche. Le tableau 1 résume l'ensemble des observations.

Figure 8 : Report graphique des dimensions des places pour les bastides étudiées, diagonale vs allongement.





[12]

*Jean-Paul VALOIS*

## **Les observations quantitatives sur la place**

Parmi les quatorze bastides étudiées, sept places se montrent assez semblables pour les deux critères reportés en figure 8 : Montaut, Lestelle, Bruges, Gan, Navarrenx, Rébénacq et Vielleségure. Elles sont approximativement carrées (allongement : 0,9 à 1,05) avec un côté d'environ 150 arases<sup>32</sup> de large. Assat présente également une place presque carrée, mais moitié plus petite (65 x 70 arases).

Deux places rectangulaires sont observées à Nay et La Bastide-Clairence. La figure 8 illustre qu'elles sont très semblables à la fois en rapport d'allongement (0,6) et en dimensions : 100 x 170 arases à Nay, 90 x 150 pour sa consœur basque. Garlin a un allongement comparable à celui de Nay (0,6), mais une dimension plus petite (70 x 110).

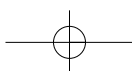
Utilisées pour comparaison dans la discussion ultérieure, deux places ariégeoises (Mazères et Mirepoix) sont reportées à titre indicatif. Elles sont plus grandes et l'allongement y est de 0,5 si l'on prend uniquement la demi-place réservée au marché (l'église y occupe une demi-place contiguë).

La place est très petite à Labastide-Villefranche puisqu'elle correspond à l'emplacement de trois lots actuellement non construits<sup>33</sup>. Elle est absente à Bellocq.

Arzacq, enfin, présente une vaste place destinée à un marché, mais elle s'organise en triangle allongé prolongeant l'emplacement d'une ancienne motte féodale circulaire. L'une de ces extensions correspond à l'installation d'un foirail. Le point correspondant à ce bourg est positionné pour mémoire, les mesures de dimensions confirmant sa singularité.

## **Les observations quantitatives sur les lots**

Quand ils sont bien délimités par des transversales ou les rues bordières d'une place, les îlots de maisons peuvent comporter sept à dix maisons, si l'on met de côté les cas de regroupements ultérieurs. Rébénacq comportait vraisemblablement huit maisons par côté; la largeur de l'îlot mesurée est de 120 arases, 15 arases sont donc attribuées à chaque lot. En tenant compte des venelles, il était octroyé à chacun 14 arases comme spécifié par la charte, une arase supplémentaire étant réservée à la venelle. La mesure de 150 arases de façade à façade opposée prend en compte les rues adjacentes, de 15 arases de largeur chacune (figure 9).



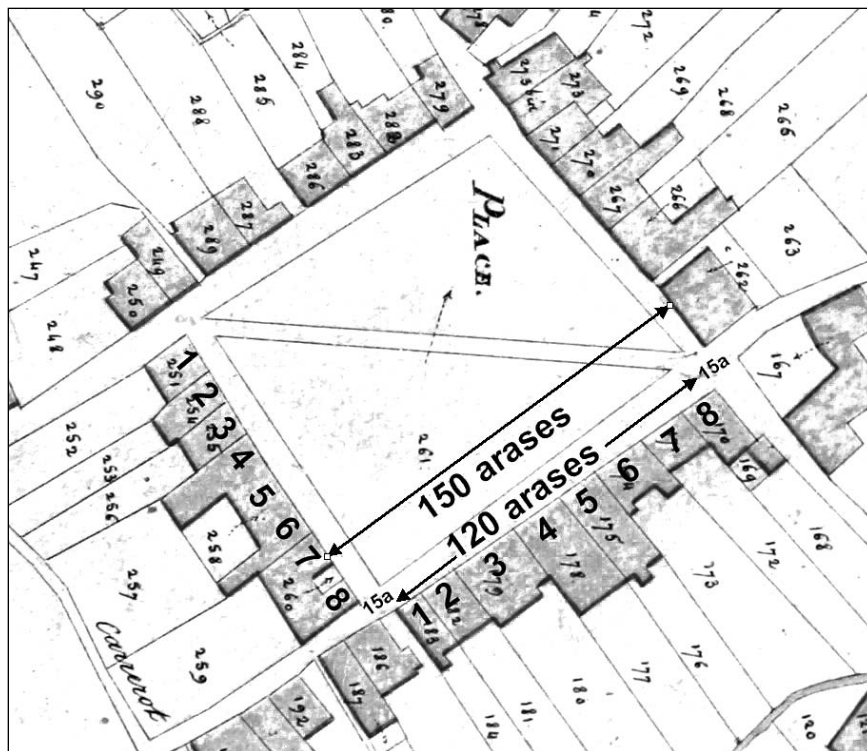
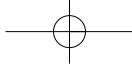


Figure 9 : Modèle interprétatif dans le cas de Rébénacq.

Ce modèle, postulé initialement pour Rébénacq<sup>34</sup>, se retrouve sur les cadastres de Montaut, Gan, Bruges et Lestelle (tableau 1), ce qui tend à le conforter. Les variantes sont mineures : il semble ainsi que Montaut ne comptait que sept maisons par îlot de 140 arases, soit 15,5 arases par îlot. La largeur des parcelles annoncée par la charte est plus grande à Bruges (16 arases), mais on mesure des dimensions comparables. À Gan, la dimension de la place est sensiblement plus grande et a permis d'offrir neuf lots sur chaque côté, mais si on sélectionne huit lots, leur longueur cumulée est bien de 120 arases.

Pour Navarrenx, la structure est plus délicate à interpréter car l'implantation ultérieure de constructions militaires a provoqué une destruction partielle du bâti ancien. Les bords de la place actuelle sont ainsi susceptibles d'avoir été remaniés. Néanmoins, juste à côté de la place de la Mairie, entre deux rues transversales<sup>35</sup>, huit maisons sont alignées sur 120 arases ; l'îlot contigu comporte quatre maisons totalisant 60 arases. Nous sommes fondés à postuler le même modèle d'attribution de l'espace.



[14]

Jean-Paul VALOIS

Viellèségure fournit un parcellaire d'interprétation délicate, la surface étant irrégulièrement occupée. On retrouve çà et là une longueur de 150 ares, par exemple pour la partie intérieure de la place, voirie exclue.

Ces observations convergent avec l'analyse quantitative des places. Elles conduisent en effet à souligner l'homogénéité des bastides béarnaises postérieures à Nay.

On ne retrouve guère d'indication de ce modèle dans les autres bastides du département. La raison majeure est l'absence de transversales régulières et bien visibles à Garlin, Labastide-Villefranche et Bellocq. Faute probablement d'une urbanisation suffisante, la structure d'Assat est difficilement déchiffrable : dès que l'on s'écarte de quelques dizaines de mètres de la place des Platanes, les rues sinueuses reprennent leurs droits, témoignant d'une structure plus ancienne, celle héritée des maisons *casalères*.

## Une interprétation chronologique

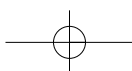
Dans cette section, nous souhaitons rechercher si le regroupement des bastides, montré par l'analyse quantitative, trouve une explication dans le contexte historique ou montre au moins une cohérence avec celui-ci. Les dates de création sont replacées dans un résumé chronologique de l'histoire du Béarn, pour la période incriminée, en tableau 2.

Traisons d'abord le cas d'Arzacq. Sa structure particulière échappe à la typologie traditionnelle des bastides ; elle serait l'équivalent d'un bourg castral, puisque créée dans la mouvance d'une motte féodale datant du XI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, le qualificatif de bastide lui a été historiquement accordé, probablement en raison de l'importance prise par son marché régional. Arzacq était alors sous domination anglaise et n'était pas en Béarn.

## Les Moncade

Entre 1173 et 1290, le Béarn est dirigé par la famille Moncade, d'origine catalane<sup>36</sup>. Prenant ses distances par rapport à la Catalogne, Gaston VII (1229-1290) doit faire face à une pression constante du duc d'Aquitaine lui demandant de reconnaître sa vassalité : ses incartades répétées se soldent chaque fois par un échec, de sorte qu'Édouard I<sup>er</sup> visite le Béarn en tant que suzerain en 1287, 1288 et 1289.

Gaston VII garde néanmoins une certaine autonomie et cette reconnaissance de vassalité ne l'empêche pas de renforcer la frontière au nord-ouest,



*Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[15]

notamment pour protéger le secteur d'Orthez conquis par Gaston VI, ainsi que la ville qu'il a lui-même érigée en nouvelle capitale de la vicomté<sup>37</sup>. Des forteresses sont établies; deux d'entre elles sont ou seront renforcées par une bastide : Bellocq (1281), puis Labastide-Villefranche (1292).

Bellocq est démunie de place centrale. Labastide-Villefranche reprend un plan assez comparable; la place du marché y semble un aménagement dans un plan initial qui, autrement, serait analogue à celui de Bellocq : peut-être cette place a-t-elle été imposée par les Foix-Béarn, tout nouveaux souverains de la vicomté en 1290, à moins qu'elle ne soit encore plus tardive.

Dans ces deux cas de soutien à un dispositif militaire, on peut envisager que Gaston VII reste fidèle à un modèle de bourg qui avait fait ses preuves en Espagne<sup>38</sup>. Ceci serait cohérent avec les réformes administratives qu'il a mises en place où une inspiration ibérique est notée<sup>39</sup>. Ou bien la fonction logistique vouée à ces localités ne nécessitait pas une fonction urbaine élaborée où des emplacements diversifiés refléteraient une spécialisation technique ou sociale<sup>40</sup>.

Plus à l'est du département, la tradition considère la bastide de Durfort (Assat) comme créée en 1280 dans la mouvance de la seigneurie du même nom, près d'un gué utilisé par les chemins de transhumance. La dimension très petite de la place des Platanes ne s'intègre pas à la série cohérente des places créées après les années 1300-1310 et une datation 1280-1300 apparaît donc plausible; la création serait donc intervenue sous les Moncade<sup>41</sup>.

Cette bastide de Durfort nous met en présence d'un autre type de conflit, interne cette fois à la société béarnaise, entre le pouvoir seigneurial et la structure rurale traditionnelle des maisons *casalères*. Cette dernière va finalement l'emporter dans ce cas puisque la bastide ne se développera guère et finira même par être rattachée au village voisin et préexistant d'Assat. Le semi-échec de cette bastide a pu inciter par la suite les Foix-Béarn à reprendre cette volonté d'implantation vers le sud avec des moyens plus importants.

## Les Foix-Béarn

Gaston VII avait marié sa fille Marguerite, dont il fit ensuite son héritière pour le Béarn, avec Roger-Bernard de Foix. Quand Gaston VII meurt en 1290, son gendre reçoit, par suite de ce mariage, l'appui du roi de France Philippe le Bel pour s'imposer sur la vicomté, au détriment des Armagnacs<sup>42</sup>. Une nouvelle lignée administre ainsi le Béarn. Dix ans plus tard, en 1301, le même Roger-Bernard III obtient, sous l'égide du roi de



[16]

Jean-Paul VALOIS

Tableau 2 : Événements politiques du Béarn et date de fondation des bastides <sup>43</sup>

(colonne de droite : principaux conflits armés entre Béarn et Armagnac).

Suzerain	Vicomte	Date	Événements politiques	Bastide	Place	Conflit
Roi d'Aragon		1170	Accord de Jaca, reconnaissance de vassalité envers l'Aragon			
	1173 Gaston VI Moncade † 1214	1188	Promulgation du for de Morlaàs, pont et marché de Navarrenx			
		1194	Gaston VI s'empare d'Orthez			
Roi d'Angleterre	1229    Gaston VII Moncade	1242	Orthez : création du pont, début de construction du château Gaston VII prête hommage à Henri III			
		1250-1252	Réforme administrative et judiciaire			
		1252	Marguerite (12 ans) est fiancée à Roger-Bernard de Foix			
		1256	Décès de Simon V de Monfort, Gaston VII revendique la Bigorre Institution du notariat public			
	1257	Mariage de Marguerite avec Roger-Bernard de Foix				
	1276	Gaston VII et Roger-Bernard III guerroyent aux côtés du roi de France en Navarre ; siège de Pampelune				
	1280		Bellocq			
† 1290	1287 1288 1289	Édouard 1 <sup>er</sup> est accueilli en Béarn				
Amen- nuise- ment des liens à l'An- gleterre, rappro- chement avec la France	1290  Roger- Bernard III de Foix-Béarn		Roger-Bernard III prend la vicomté de Béarn avec le soutien tacite de Philippe le Bel			1290  à
		1292		Labastide-Villefranche		
	† 1302	1298	Roger-Bernard III marie son fils Gaston (12 ans) avec Jeanne d'Artois avec l'assentiment de Philippe le Bel			1295



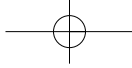


## Les bastides des Pyrénées-Atlantiques

[17]

Tableau 2 : Événements politiques du Béarn et date de fondation des bastides (suite).

Suzerain	Vicomte	Date	Événements politiques	Bastide	Place	Conflit
Roi d'Angleterre	Marguerite Moncade, régente	1302	Régence de Marguerite	Nay, Garlin	Rect.	
		1303	Gaston I <sup>er</sup> est vicomte en titre, mais participe fréquemment aux guerres royales Philippe le Bel impose la paix dans le conflit Gaston I <sup>er</sup> -Bernard VI d'Armagnac			1303
		1304	Marguerite demande la protection d'Édouard I <sup>er</sup> contre les Armagnacs			1307
		1308	Philippe le Bel arrête un nouveau conflit Gaston I <sup>er</sup> -Bernard VI	Montaut	Carrée	
		1309	Édouard II diligente une garde pour Marguerite. † Guilhelme (1309) et Constance (1310), sœurs de Marguerite			
	1312 (Gaston I <sup>er</sup> ) 1315 † 1318	1312	Louis I <sup>er</sup> de Navarre, fils de Philippe le Bel, signe à Vincennes la charte de La Bastide-Clairence	La Bastide-Clairence	Rectangle	1310
		1314	Décès de Philippe le Bel			
		1315	Décès de Gaston I <sup>er</sup> à Pontoise			
		1316		Navarrenx	?	
		1319	Jeanne d'Artois en Béarn, reconnaissance du Pont Long Gaston II a 11 ans			à
Roi de France	Gaston II de Foix-Béarn	1323	Reconnaissance des droits ossalois par Gaston II			1329
		1324-1338	Gaston II fidèle soutien militaire de Philippe VI			
		avant 1335		Gan	Carrée	
	† 1343	1335		Lestelle	Carrée	
		1339		Vielléségure	Carrée	
	1343 Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus	vers 1346		Bruges	Carrée	
		1347		Rébénacq	Carrée	
	1347	Déclaration d'Orthez sur l'« indépendance » du Béarn				



[18]

*Jean-Paul VALOIS*

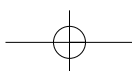
France, le mariage de son fils Gaston avec Jeanne d'Artois <sup>44</sup>. Le règne de Roger-Bernard III se marque donc par une influence beaucoup plus nette des Capétiens ; aucune bastide n'est créée, hormis en tout début de règne Labastide-Villefranche qui pouvait être un projet datant de Gaston VII et cohérent, comme on l'a vu, avec les intentions de celui-ci.

Au décès de Roger-Bernard, le 3 mars 1302, son épouse Marguerite assume la régence, leur fils Gaston étant trop jeune. Éduquée alors que Gaston VII se comportait en vassal fidèle des Plantagenêts, elle se place dans la mouvance du duc d'Aquitaine <sup>45</sup>. Dès la première année de sa prise de fonction, Marguerite crée deux bastides. Garlin est créée avec une place encore petite, néanmoins déjà moitié plus vaste que celle d'Assat. Le bourg est localisé sur des itinéraires fort anciens en direction du nord (ancienne voie romaine, chemins de transhumance). Il est situé en zone frontière, au point que les Anglais contesteront un moment son implantation. Des fossés sont prévus (actuelle promenade des Embarrats), mais sans forteresse militaire.

En septembre 1302 est fondée Nay <sup>46</sup>. Sa place a une surface double de celle de Garlin. Cette taille, jusqu'alors inédite dans le Béarn, traduit une volonté politique forte de développer les échanges commerciaux grâce à un marché hebdomadaire à proximité d'un pont. En outre, l'étendue du bailliage et de la notairie montre l'importance accordée à cette « tête de pont » vicomtale face aux territoires dominés par les syndicats de familles montagnardes, rétives à l'autorité des vicomtes, ce qui est le cas en particulier de la puissante communauté d'Asson <sup>47</sup>. Le contraste entre l'étendue du bailliage et de la notairie et la surface accordée à la communauté nayaise elle-même peut être vu comme la traduction d'une volonté politique du pouvoir vicomtal, dans un contexte social très conservateur vis-à-vis de la propriété et de l'usage du sol, et notamment des communaux <sup>48</sup>.

Le plan adopté pour Nay tranche également : la place est rectangulaire, entourée par un réseau de rues dessinant un damier régulier. Les Foix-Béarn ont pu s'inspirer d'exemples réalisés antérieurement par leurs géomètres dans le comté de Foix (Mazères et Mirepoix) <sup>49</sup>.

En Navarre, La Bastide-Clairence constitue, dix ans plus tard (1312), une réplique morphologique de Nay. Elle vient épauler un port fluvial permettant de rétablir, via la rivière La Joyeuse, un accès à la mer dont la Navarre ne disposait plus par suite d'attaques militaires sur le secteur de Bayonne. La similitude de forme entre les places de Nay et de La Bastide-Clairence peut laisser supposer que la première avait frappé les esprits hors de la vicomté. Mais par ailleurs, Louis I<sup>er</sup>, qui règne alors en Navarre,



*Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[19]

est fils aîné de Philippe le Bel ; il a 23 ans en 1312 et la charte de fondation est signée à Vincennes même. On ne saurait mieux dire que le bourg est fondé dans la mouvance directe de la famille capétienne.

Par contre-coup, on pourrait se demander si la fondation de Nay n'a pas subi, lors de la régence de Marguerite, une influence capétienne, avec ce qu'elle implique de culture favorable à un ordre géométrique<sup>50</sup>, mais les liens de vassalité au duc d'Aquitaine exposés ci-dessus la rendent ici moins vraisemblable. En outre, Marguerite a montré, en d'autres circonstances, une capacité certaine de résistance aux ordonnances royales<sup>51</sup>. Toutefois, il faut noter que Gaston I<sup>er</sup> part en campagne en Flandre (1302, puis 1304) avec les troupes royales<sup>52</sup>. Dans la deuxième campagne, il est aux côtés de Louis, fils du roi ; il tombe malade, puis meurt, en 1315, dans une abbaye royale près de Pontoise où il accompagne le roi. Les Foix-Béarn ne sont donc pas sans relations étroites avec le roi de France ni son entourage, ce qui nuance le tableau. Et si Marguerite savait faire front, sa gestion du Béarn se traduit par une consolidation des premières structures étatiques modernes ; en cohérence avec son père Gaston VII, elle se préoccupe d'administration et de justice<sup>53</sup>. Esprit probablement ouvert aux évolutions, elle a pu s'inspirer de modèles de bastides trouvés ici ou là : elle fonde quatre bastides en quinze ans de règne à peine.

Dans la vicomté béarnaise elle-même, Nay reste un exemple unique car un type de plan différent est ensuite mis en œuvre à partir de Montaut (1308). L'homogénéité des bastides postérieures à la création de Nay laisse supposer une politique cohérente, mise en œuvre par Marguerite, puis Gaston II. Le choix d'implanter six bastides en partie orientale de la vicomté nous paraît traduire une stratégie différente de celle des Moncade : un axe politique majeur des nouveaux vicomtes est, en effet, de constituer une unité territoriale continue comprenant les deux vicomtés de Foix et de Béarn ; ces seigneurs revendiquent également la Bigorre dont ils s'estiment détenteurs légitimes<sup>54</sup>.

Pour ces nouvelles bastides, les places gardent une surface équivalente à celle de Nay alors qu'il s'agit de petits bourgs ruraux, ce qui les voue à des fonctions de soutien à l'économie agro-pastorale. Mais elles sont cette fois carrées. Dans plusieurs cas, on retrouve la trace de communaux, pâturages réservés à la communauté (« *padoëns* » à Bruges et à Gan par exemple).

Montaut est créée en 1308, semble-t-il pour se positionner face à l'abbaye de Saint-Pé-de-Bigorre qui risquait alors de passer sous le contrôle direct du roi d'Angleterre<sup>55</sup>. Après la mort de Gaston I<sup>er</sup> en 1315, le bourg castral

[20]

Jean-Paul VALOIS

préexistant de Navarrenx est élevé au rang de bastide dès 1316<sup>56</sup> : Marguerite crée une nouvelle bastide dès qu'elle « reprend la main ». Le rôle stratégique de cette place forte se maintiendra fort longtemps et explique le bon état de conservation des remparts édifiés au XVI<sup>e</sup> siècle, bien après l'époque des bastides.

Marguerite décède en 1319. Sous Gaston II, il s'écoule d'abord une quinzaine d'années avant qu'une bastide ne soit créée. Cette période correspond à une nouvelle phase de conflit avec les Armagnacs<sup>57</sup>.

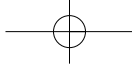
Il semble que la première bastide de la nouvelle série est celle de Gan, créée par Gaston II avant 1335<sup>58</sup>. Cette fondation intervient ainsi peu après la reconnaissance écrite par le vicomte des droits des Ossalois sur le Pont-Long (1327)<sup>59</sup> : sa localisation au nord de la vallée d'Ossau est équivalente à celle de Nay par rapport la vallée de l'Ouzom.

Lestelle est fondée en 1335, sous Gaston II, comme poste frontière commercial sur le chemin vicomtal menant à la Bigorre.

La morphologie autant que la date de création de Vielleségure (1339) la rattachent à la série de bastides à vocation pastorale initiée à Montaut. La forteresse destinée à abriter, en cas d'agression, les habitants et le voisinage (*reculhide*) ne sera édiflée par Gaston III Fébus qu'environ quarante ans plus tard, à partir d'une résidence qu'il possédait à cet endroit.

Les créations de Gan, puis de Rébénacq (1347) et de Bruges (1356, plus probablement 1346<sup>60</sup>), par des lieutenants de Gaston III Fébus, sont à situer dans un contexte particulier : le vicomte souhaite, à l'évidence, étendre son aire d'influence en direction de la montagne et vers l'est, notamment en y augmentant ses prélèvements fiscaux. Diverses particularités des bastides peuvent toutefois laisser penser que les communautés montagnardes ont pu obtenir des compensations : à Bruges, la charte, réécrite en 1361, accorde des privilèges exorbitants à maints égards<sup>60</sup> ; à Rébénacq, Pierre de Bescat semble avoir pu établir une abbaye laïque qui jouxtait la bastide et restait subordonnée à celle de Bescat<sup>61</sup>. Par ailleurs, les communautés montagnardes étaient très sourcilleuses de leurs prérogatives, par exemple sur le Pont-Long, qu'elles n'hésitaient pas à défendre par des expéditions armées<sup>62</sup>.

Le positionnement de ces bastides de piémont a sans doute permis une extension vers le sud de l'aire d'influence politique et fiscale du vicomte, mais *a contrario* montre la limite qu'il ne pouvait guère dépasser, même au prix de telles concessions : aucune bastide n'a été construite dans les vallées montagnardes elles-mêmes et la tournée d'hommages de Gaston Fébus, en 1344, ne s'aventure guère dans les vallées d'Ossau et de l'Ouzom.



### *Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[21]

Par ailleurs, environ un siècle plus tard (1475), les autorités vicomtales sont amenées à accepter la destruction par les Ossalois du fort de Castet, seul symbole de l'autorité seigneuriale en bordure nord de la vallée d'Ossau <sup>63</sup>, témoignant de la puissance persistante des communautés montagnardes.

Du fait qu'il y avait moins à craindre une agression militaire dans le secteur oriental qu'à la frontière avec l'Aquitaine sous obédience anglaise, les bastides du piémont ont alors été conçues en fonction de leur potentiel économique, sans édifice militaire associé, pour renforcer l'occupation territoriale vers l'est.

La situation va évoluer sous Gaston Fébus avec le souci d'une éventuelle revanche des Armagnacs : Montaner est créé comme point de départ militaire <sup>64</sup>, mais également envisagé comme une résidence princière luxueuse <sup>65</sup> située au centre du domaine convoité.

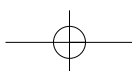
## **Discussion**

Les bastides du département antérieures à la création de Nay sont dépourvues de place centrale significative et ne montrent pas de longueurs rythmées de 150 arases ; il est possible qu'Assat se rattache à cette période. Les places rectangulaires de Nay et de La Bastide-Clairence inaugurent – pour notre zone d'intérêt – les espaces de marché dépassant 100 arases de côté. Navarrenx est érigée en bastide peu après, puis un peu plus tard sont créées six bastides béarnaises assez semblables : des îlots de 120 arases apparaissent comme un « code génétique » les liant très fortement.

Le contexte historique conduit à interpréter ces observations comme l'effet de politiques cohérentes successives. Les Moncade renforcent la frontière avec l'Aquitaine pour protéger Orthez. Après 1300, la famille Foix-Béarn semble avoir pour préoccupation d'étendre, à pas feutrés, l'influence vicomtale vers le milieu montagnard et de consolider les voies de passage vers l'est ; cette politique nouvelle est inaugurée par la création de Nay, en 1302, qui fut sans doute un acte politique fort, illustré par la place deux fois plus étendue que celle de Garlin, pourtant créée la même année, et par l'étendue du bailliage et de la notairie nayaise.

Cette fondation nayaise a sans doute eu des échos en Navarre où La Bastide-Clairence paraît conçue sur un modèle semblable. Mais ce dernier bourg émane de l'entourage direct de Philippe le Bel.

Après la création de Nay, les bastides béarnaises sont conçues selon un modèle différent : si la dimension de la place se maintient, et même



[22]

*Jean-Paul VALOIS*

s'agrandit, celle-ci devient carrée ainsi que les îlots de maisons, les rues sont de largeur équivalente. Ces caractères les rapprochent du modèle de plan « orthogonal ». Toutefois, les parcelles y apparaissent en majorité perpendiculaires à la rue principale. En outre, les églises semblent plutôt en périphérie de l'agglomération.

Nous n'avons pas trouvé de justification à ce changement de modèle entre Nay et la série Montaut-Rébénacq. Peut-être souhaitait-on simplement maintenir la prépondérance de Nay et de son bailliage en créant, par la suite, de petites agglomérations agricoles satellites. Il est également possible d'envisager une imitation de bastides situées hors de la vicomté, mais cette discussion dépasse le cadre de cet article.

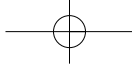
Au terme de cette analyse, il apparaît que l'étude détaillée des plans des bastides, par leurs mensurations sur le cœur historique – avec les précautions indiquées –, apporte des informations complémentaires par rapport à l'approche qualitative traditionnelle. L'hypothèse de plusieurs modèles paraît s'accorder de façon raisonnable avec le contexte historique. Cette vision n'est pas contradictoire avec l'idée que ce type de bourg peut présenter des adaptations au terrain ; du moins pensons-nous avoir montré, dans ce cas, que ces variations de détail ne suffisent pas à expliquer les différences majeures observées d'un modèle à l'autre.

En raisonnant sur des mensurations prises au cœur historique du bourg, la méthode utilisée présente l'avantage d'éviter les effets induits par les extensions – ou destructions – postérieures à la fondation.

Cette étude mériterait, bien sûr, d'être poursuivie avec un regard plus large : il serait par exemple étonnant que les géomètres opérant pour les Foix-Béarn aient employé le module de 150 arases pour les seules bastides. Il est également envisageable que ce modèle ait été utilisé ailleurs que dans le Béarn, etc. Nous sommes conscient également que l'aspect géométrique n'est que l'une des facettes du phénomène ; nous n'avons pas considéré ici le problème de l'évolution des droits accordés ou, plus généralement, de l'évolution sociétale dont elle est un moment particulier, ni l'aspect économique sous-jacent à ces fondations. Il serait particulièrement intéressant de vérifier si des ressemblances ou dissemblances dans ces différents domaines vont de pair avec la répartition proposée ici et en confirment – ou non – la pertinence <sup>66</sup>.

### Références

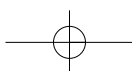
1. CURSENTE (Benoît), *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998.
2. Une charte de paréage autorise le fondateur à utiliser des terres détenues par un seigneur de moindre importance ou une abbaye. La définition des droits des habitants – en confirmation ou extension des coutumes existantes – fait également l’objet de cette charte ou d’une charte consécutive (charte de coutume).
3. HAUTEFEUILLE (Florent), « La bastide : une juridiction avant le village. L’exemple du Bas-Quercy », dans DEBAX (Hélène) (textes réunis par), *Les Sociétés méridionales à l’âge féodal. Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, Framespa, 1999, p. 141-148.
4. Cardesse, mentionnée comme bastide dans les textes, a une structure incertaine (la place y est triangulaire sans que l’on sache si cette forme est initiale ou correspond à une régression ultérieure de l’espace public).  
Larreule est une fondation monastique qualifiée de bastide, mais dont la structure évoque plutôt un village-rue.  
Cette remarque vaut aussi pour Bougarber.  
Ainhoa est une fondation monastique antérieure à l’époque des bastides (avant 1254) et se rattache ainsi au contexte des *villas nuevas* navarraises; voir MARTIN (Els), « Fixation de la frontière navarro-labourdine au Moyen Âge », dans *VIII<sup>e</sup> congrès d’études basques*, 2003, p. 179-181.  
Asson est considéré aujourd’hui comme un bourg castral.  
Labastide-Monréjeau ne conserve plus guère de traces discernables du plan initial; voir BARRAQUÉ (Jean-Pierre), « Bastide avortée et bastide usurpée : l’exemple de deux villages de la vallée du gave », dans *Revue de Pau et du Béarn*, n° 21, 1994, p. 23-35, et, accessoirement, CURSENTE (Benoît), *op. cit.*, p. 434-436.
5. Carte modifiée reprise de VALOIS (Jean-Paul), *Les Bastides des Pyrénées-Atlantiques, hier et aujourd’hui*, Pau, Monhélios, 2010.
6. DUBOURG (Jacques), *Histoire des bastides, les villes neuves du Moyen Âge*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2002.
7. LACOSTE (Constant), « Les bastides du Béarn », dans *Bulletin de la SSLA de Pau*, 4<sup>e</sup> série, tome VI, 1971, p. 71-102. Cet article reste une référence comme introduction historique pour chaque site. Nous nous limitons ici aux bastides qui paraissent les plus avérées.
8. COSTE (Michel), *Ad plantandem vineam. Afin de planter des vignes, essai sur la floraison des bastides et autres petites villes médiévales du bassin aquitain (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Framespa, 2006.
9. CURSENTE (Benoît), « L’urbanisme du prince et l’urbanisme du peuple : les bastides dans le premier apogée urbain de l’Europe (XIII<sup>e</sup> siècle) », dans VALOIS (Jean-Paul), *op. cit.*, p. 13-22.
10. LAURET (Alain), MALEBRANCHE (Raymond) et SÉRAPHIN (Gilles), *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse, Milan, 1988, et SÉRAPHIN (Gilles), *Les Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, École de Chaillot, cours publics 2009-2010, série Audios/vidéos à la demande, n° 5, <http://www.citechailot.fr/vod.php?id=135>, juin 2010.



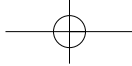
[24]

Jean-Paul VALOIS

11. LAURET (Alain) et *al.*, *op. cit.*, attribuent au premier type une répartition privilégiée en rive droite de la Garonne et le désignent comme « aquitain » ; le second type leur paraît répandu en rive gauche et est qualifié de « gascon ». Mais les tendances actuelles sont plutôt de privilégier la chronologie dans l'apparition des formes architecturales : telle sous-région peut présenter un caractère « régional » qu'elle croit spécifique uniquement parce qu'elle conserve mieux que ses voisines des formes qui ont été à la mode dans une tranche de temps bien définie. Voir par exemple BOUSQUET (Luc), « Des villes urbaines durables aux quartiers durables », dans VALOIS (Jean-Paul), *op. cit.*, p. 55-61.
12. ABBÉ (Jean-Loup), BAUDREU (Dominique) et BERTHE (Maurice), « Les villes neuves médiévales du Sud-Ouest de la France (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans MARTÍNEZ SOPENA (Pascual) y URTEAGA (Mertxe) (éditeurs), *Las villas nuevas medievales del soroeste europeo, de la fundación medieval al siglo XXI. Análisis histórico y lectura contemporánea*, *Boletín Arkeolan*, n° 14, 2006, p. 3-33. Effectuée surtout à partir de cartes au 1/25 000, la description des formes linéaires par ABBÉ (Jean-Loup) et *al.* est plus large et englobe davantage de sous-types que le modèle aquitain de LAURET (Alain) et *al.* Mais notre domaine d'étude limité aux bastides et l'échelle de travail adoptée rendent la description de ces derniers plus pertinente pour notre propos.
13. ABBÉ (Jean-Loup) et *al.*, *op. cit.*
14. VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), avec la collaboration de BARBET (Denis), BARTET (Zita), GONI (Matthieu), PÉHAU-GERBET (Régine) et POURTAU (Georges et Sylviane), *Présentation patrimoniale de Rébénacq*, Mairie de Rébénacq, 12 novembre 2009, dossier d'accompagnement de l'étude en vue de la rénovation des places (non publié).
15. FROISSARD (Antoine de), *L'Église Saint-Hilaire de Montaut*, Pau, Amis des églises anciennes du Béarn, 1997.
16. Remerciements à Jean-Pierre LABARTHETTE et Daniel TRALLERO (Gan) pour leur travail sur le plan de Gan reproduit en figure 3, ainsi que pour de fructueuses discussions. OTERO (Jesús Peribáñez), *La ocupación del suelo en Béarn, siglos XIII y XIV, bastidas y núcleos de nueva fundación*, Université de Valladolid, 1997, adopte également cette hypothèse.
17. Redessiné par Lionel DUPUY, Pau, CDDP, 2004.
18. À Montaut et Lestelle, ces carrefours sont marqués par des croix, attestant leur importance symbolique forte. Les croix visibles aujourd'hui datent du XIX<sup>e</sup> siècle.
19. À l'intérieur des canaux, 60 à 65 maisons pouvaient sans doute prendre place. Or, le dénombrement de 1385 mentionne 171 feux : il faut donc supposer alors une centaine de maisons hors du périmètre initial. Le cadastre napoléonien indique comme unique axe d'extension bordé de maisons l'actuelle rue des Pyrénées vers le sud ; la voie qui lui est parallèle, immédiatement à l'est, n'était pas bordée de maisons lors de la réalisation de ce cadastre, son nom traditionnel « de derrière les jardins » est révélateur (aujourd'hui rue Pierre-de-Marca). Dans cette hypothèse, tout l'espace entre la bastide et la jonction, au sud, entre ces deux rues a été loti plus précocement qu'on ne l'imagine généralement, peut-être dès 1385. Le cadastre napoléonien ne mentionne que quelques maisons en rive droite du Nééz au pied de la colline. Après l'incendie du XVI<sup>e</sup> siècle, des édifices encore visibles aujourd'hui sont reconstruits hors de la limite des canaux. En 1685, 433 feux sont notés.
20. À Rébénacq, 25 feux sont recensés en 1385, alors qu'environ 40 à 50 maisons pouvaient être prévues dans le périmètre initial de la bastide matérialisé par les chemins de Casaux et d'Arnaude ; VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), *op. cit.*



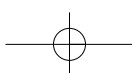


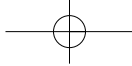


*Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[25]

21. En 1385, le dénombrement compte 55 feux, la bourgade ne devait alors guère dépasser son périmètre initial.
22. ABBÉ (Jean-Loup) et *al.*, *op. cit.*
23. Les documents utilisés sont le cadastre dit napoléonien, disponible en version numérisée dans les Pyrénées-Atlantiques. En s'assurant que l'on prend des points repères équivalents, les distances sont mesurées sur un report au 1/1 000 à partir du site Géoportail ; une échelle est confectionnée spécialement pour lire les longueurs directement en arases – avec l'hypothèse d'une arase pour 0,46 m –, avec une précision d'une ou deux arases. A été utilisé également un plan de 1677 de Labastide-Villefranche reproduit dans *Raconte mon village. Récits, propos et commentaires par les Bastidots de la Tour*, Labastide-Villefranche, Association des aînés ruraux, 2008.
24. Pour chaque segment, des mesures sont effectuées en différents endroits et l'on en prend la moyenne. Quand cela est possible, la mesure de la partie intérieure de la place – hors voirie – a également été relevée, soit un total d'environ 90 mesures. Ces deux sources de mesures donnent des résultats équivalents, nous ne rapportons ici que les mesures de façade à façade opposée.
25. En accord avec les idées de SÉRAPHIN (Gilles), *op. cit.*
26. Il serait surprenant que la longueur de l'arase ait été rigoureusement constante sur le domaine étudié. Du moins avons-nous, par cette méthode, vérifié la pertinence de la conversion à 0,46 m pour Rébénacq ; voir VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), « Rébénacq : une bastide béarnaise tardive », dans *Cahiers du Centre d'étude des bastides*, n° 7, 2004, p. 37-61. Les observations ici rapportées sur Nay, La Bastide-Clairence et Navarrenx apparaissent cohérentes avec cette valeur de conversion ; dans d'autres cas, la dispersion de détail entre les sites pourrait résulter soit d'une variation de l'unité de mesure (il existait par exemple une « perche de Gan » sur laquelle nous n'avons guère de précisions), soit de dimensions de parcelles différentes dès l'origine (14 arases pour Rébénacq, 16 arases pour Bruges d'après les chartes). TOULGOUAT (Pierre), *Voisinage et solidarité dans l'Europe au Moyen Âge*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, signale, en Haute-Garonne, l'utilisation d'« arpents de bastide » : la valeur de l'arpent était volontairement étendue pour encourager les implantations par des lots plus spacieux. Nous adoptons la valeur de conversion 0,46 en étant conscient de ces limites. LEBLOND (Hervé), « Recherches métrologiques sur les places des bastides médiévales », dans *Histoire et mesure*, vol. II, n° 3-4, 1987, p. 55-88, a également adopté une méthode quantitative appliquée aux parcelles loties des bastides, mais son propos et ses conclusions portent uniquement sur l'évaluation de la conversion de la canne en unités métriques dans le secteur de l'Agenais. LAVIGNE (Cédric), *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge*, Bordeaux, Ausonius, 2002, cherche à cerner le système métrologique utilisé dans les attributions de parcelles agricoles et ne porte donc pas sur les dimensions des bourgs. Ces deux publications montrent néanmoins que l'intérêt des méthodes quantitatives s'étend au-delà du domaine géographique étudié ici.
27. Les chartes ne spécifient pas les dimensions globales des places, cette valeur reste une hypothèse de travail.
28. Par exemple SÉRAPHIN (Gilles), *op. cit.*
29. Un exemple de regroupement est fourni par un contrat de vente du 24 novembre 1723, en faveur d'un cadet de Bosdarros, de deux places situées Carrerot du moulin à Gan « où il y avait une maison bâtie qui est tombée », ADPA, E 2140 (microfilm 2 M 23), signalé par Jeanne Valois.

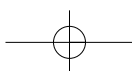




[26]

Jean-Paul VALOIS

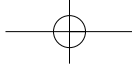
30. VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), *Présentation...*, *op. cit.*
31. L'allongement, étant un rapport, est indépendant de l'unité de mesure, donc indifférent à la valeur de conversion des mètres en arases.
32. La moyenne des valeurs des petits côtés sur ces sept bastides est de 150,5 arases, la moyenne des valeurs des grands côtés est de 160 arases (toujours en prenant une arase de 0,46 m).
33. Le lot médian est occupé par une halle sur le plan de 1677.
34. VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), « Rébénacq... », *op. cit.*
35. Actuellement entre deux pharmacies.
36. L'accord de Jaca (1170) reconnaît comme suzerain Alphonse II d'Aragon, cette vassalité se prolongeant après sa mort, malgré la défaite de Muret en 1213. Une imprudente promesse d'hommage de Guillaume II à Captieux, en 1228, donne des motifs au duc d'Aquitaine d'accentuer sa pression sur le Béarn. Par ailleurs, suite aux dettes contractées par Guillaume II pour la guerre des Baléares, Gaston VII prend ses distances par rapport à la Catalogne, choisissant de résider en Béarn, de faire administrer depuis le Béarn, et par des Béarnais, les biens qui lui restent outre-Pyrénées et d'en rapatrier les résultats financiers. Voir TUCOO-CHALA (Pierre), *La Principauté de Béarn et le problème de sa souveraineté*, Bordeaux, Bière, 1961.
37. CURSENTE (Benoît), *Orthez, Pyrénées-Atlantiques*, Bordeaux, Ausonius, 2007.
38. REMOLINA SEIVANE (José Miguel), *Villas Nuevas Medievales del Sudoeste Europeo. Villas neuves médiévales du Sud-Ouest*, Santander, Colegio oficial de arquitectos de Cantabria, 2007.
39. BIDOT-GERMA (Dominique), « Autour de Roger Bernard III et de Gaston VII Moncade... l'union de Foix et du Béarn en 1290 », dans *1209-1309, un siècle intense au pied des Pyrénées*, Foix, Archives départementales de l'Ariège, 2010, p. 41-59.
40. BERDOULAY (Vincent) et BIELZ DE ORY (Vincente), « Pour une relecture de l'urbanisme médiéval, processus transpyrénéens d'innovation et de diffusion », dans *Sud-Ouest européen*, n° 8, 2000, p. 75-81.
41. Un censier de 1391 la mentionne comme la plus ancienne bastide du Béarn. Voir RAYMOND (Paul), *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, Imprimerie impériale, 1863.
42. Après avoir temporisé avec le roi d'Angleterre, Roger-Bernard III signe un accord avec le roi de France fin 1290; voir TUCOO-CHALA (Pierre), *op. cit.*
43. Sources : TUCOO-CHALA (Pierre), *op. cit.*; BIDOT-GERMA (Dominique), *op. cit.* et « Conflits et paix dans le Béarn du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Autour de Marguerite Moncade (vers 1245-1318) et de Jeanne d'Artois (1283-vers 1351) », dans *Les femmes dans l'espace nord-méditerranéen*, Perpignan, Trabucaire, 2010 (*Études Roussillonnaises*, n° XXVI).
44. BIDOT-GERMA (Dominique), *op. cit.* à la note 43.
45. En 1304, elle demande la protection d'Édouard I<sup>er</sup> contre les Armagnacs, puis obtient du duc d'Aquitaine une garde personnelle en 1309. De façon plus générale, les Béarnais redoutaient une rupture des liens avec le roi d'Angleterre qui se serait traduite par la perte de certains subsides, ainsi que par une difficulté d'accès aux pâturages landais où les bergers béarnais venaient pacager en hiver. Marguerite obtint du duc le renouvellement des pensions attribuées à Gaston VII; toutefois, il semble qu'elle ne lui ait pas rendu l'hommage de vassalité; voir TUCOO-CHALA (Pierre), *op. cit.*



*Les bastides des Pyrénées-Atlantiques*

[27]

46. En 1302, le décès de Roger-Bernard intervient le 3 mars et Marguerite signe la charte de Nay le 21 septembre. Or, on peut se demander si un acte aussi important pour l'équilibre économique du Béarn et, de plus, ayant nécessité un rachat de terres à l'hôpital Sainte-Christine, à Gabas, pouvait s'improviser en six mois. Il peut sembler probable que Marguerite était associée aux affaires, de sorte que l'opération aurait été préparée du vivant de Roger-Bernard et, après sa mort, finalisée et paraphée par Marguerite. Le nombre de fondations de bastides sous sa régence peut laisser supposer une option personnelle de Marguerite en faveur du modèle bastide et *a contrario* une réticence de Roger-Bernard vis-à-vis de ce modèle. Cette hypothèse apparaît cohérente avec le tableau dressé par BIDOT-GERMA (Dominique), *Conflits...*, *op. cit.*
47. CURSENTE (Benoît), *La Bastide de Nay*, <http://bastide64.org/i/fr.htm>, rubrique Histoire : conférence donnée à l'occasion de l'assemblée générale du Centre d'étude des bastides le 25 septembre 2009.
48. DESPLAT (Christian), *La Guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Biarritz, J&D, 1993.
49. Il est tentant de supposer que le modèle utilisé à Nay, nouveau pour le Béarn, était préalablement connu des géomètres fuxéens. Le comté de Foix ne comporte que deux bastides antérieures de taille comparable : Mazères (1253) et Mirepoix (1279). Pour ces deux localités, la place globalement carrée est divisée en deux moitiés rectangulaires par la voirie, l'une est destinée au marché, l'autre est réservée à l'église et son parvis. L'emplacement réservé au marché est un peu plus vaste que la place de Nay, mais d'allongement similaire. La position de l'église à côté du marché à Mazères et à Mirepoix ne se retrouve pas dans les bastides béarnaises. Donc, s'il y a eu inspiration d'un modèle fuxéen, il a été repensé pour le Béarn.
50. SÉRAPHIN (Gilles), *op. cit.*
51. À Noël 1303, à Toulouse, le roi impose la paix à Marguerite et Gaston dans le conflit avec l'Armagnac. Mais Marguerite refuse ensuite de se soumettre à cette ordonnance royale et se tourne vers Édouard I<sup>er</sup> pour se faire donner le Gavardan ; voir BIDOT-GERMA (Dominique), *op. cit.* à la note 43.
52. Formé très tôt à la discipline militaire, puisqu'il participe aux batailles dans l'ost royal dès l'âge de 13 ans en 1302, ses interventions dans le Béarn apparaissent surtout dans un contexte militaire : contre les Armagnacs, ce qui s'avérera un désastre financier suite à l'amende de 40 000 livres infligée par le roi de France, et même contre sa propre mère, conflit que durent arrêter les barons béarnais ; voir TUCOO-CHALA (Pierre), *op. cit.*
53. BIDOT-GERMA (Dominique), *op. cit.* à la note 43.
54. Gaston VII Moncade avait épousé Mathe de Matha, comtesse de Marsan, fille de Pétronille de Comminges, et dont la demi-sœur, Alix de Monfort, devint comtesse de Bigorre. À la disparition de Simon V de Montfort, devenu maître de la Bigorre, en 1256, Gaston VII revendique ce territoire au nom de sa fille Constance. Par ailleurs, c'est dès 1252 qu'il avait promis en mariage son autre fille Marguerite, âgée de 7 ans, à Roger Bernard de Foix. La proximité des dates est frappante et conduit à se demander si le projet d'un État plus vaste étendant le Béarn vers l'est n'était pas déjà dans l'esprit de Gaston VII, conclusion comparable à celle proposée par BIDOT-GERMA (Dominique), « Autour de... », *op. cit.* En tout cas, on peut imaginer que, pour Marguerite, cette extension orientale pouvait être un projet considéré comme une mission héritée de son père.



[28]

Jean-Paul VALOIS

55. CURSENTE (Benoît), *La Charte de Montaut revisitée*, <http://bastide64.org/i/fr.htm>, rubrique Histoire : conférence donnée à l'occasion de l'assemblée générale de Bastides 64 le 11 octobre 2008.
56. En juin 1316, le décès de Louis, roi de Navarre, devenu roi de France deux ans plus tôt, ouvre une crise de succession à la tête du royaume de France. Il n'est sans doute pas fortuit que Marguerite élève Navarrenx au rang de bastide deux mois plus tard, en août 1316, mettant ainsi à profit une circonstance où les Capétiens se trouvent *de facto* en situation de faiblesse.
57. BIDOT-GERMA (Dominique), *Conflits...*, *op. cit.*
58. DEGERT (André), « Origine et fondation de Gan », dans *Revue de Gascogne*, Tome XIV, n° 6, juin 1914, p. 281-282, s'appuyant sur des lettres de Benoît XII, estime la fondation faite en 1336. Elle est toutefois antérieure puisque la perche de Gan est suffisamment connue, en 1335, pour être mentionnée dans la charte de Lestelle cette année-là.
59. BADIOLLE (Pierre), *Le Pont-Long, historique des droits d'Ossau*, Pau, Marrimpouey, 1936. Gaston II, en 1327, confirme les lettres patentes émises par Jeanne d'Artois en 1319.
60. CURSENTE (Benoît), *Les Origines de Bruges*, <http://bastide64.org/i/fr.htm>, rubrique Histoire : conférence donnée à l'occasion de l'assemblée générale de Bastides 64 le 6 février 2010.
61. VALOIS (Jeanne), « La seigneurie de Rébénacq », dans *Revue de Pau et du Béarn*, n° 22, 1995, p. 215-237, et VALOIS (Jean-Paul et Jeanne), *Présentation...*, *op. cit.*
62. Notamment en 1323, puis en 1337, comme signalé par DESPLAT (Christian), *op. cit.*
63. TUCCO-CHALA (Pierre), « La bataille pour le Pont-Long », dans *Bulletin de la SSLA de Pau*, 4<sup>e</sup> série, tome VI, 1971, p. 103-122.
64. TUCCO-CHALA (Pierre), *Le Château de Montaner*, Pau, Marrimpouey, 1984.
65. ARAGUAS (Philippe), « À propos des constructions militaires de Gaston Fébus : Sicart de Lordat », dans *Revue de Pau et du Béarn*, n° 13, 1986, p. 5-30.
66. L'auteur remercie Benoît Cursente pour ses apports et les fructueuses discussions tout au long de ce travail, Christian Bouché et Louis Laborde-Balen pour leurs suggestions sur le manuscrit, ainsi que les collègues de l'association Bastides 64 pour leur contribution à la rédaction finale.

